

Lycée Jacques Prévert

**QUELQUES
INFORMATION
S
IMPORTANTES**

...

- Respect des personnes et des lieux, assiduité, ponctualité et travail sont les principes à observer pour assurer la réussite de votre scolarité.
- Pour pouvoir rentrer en cours, **toute absence devra être justifiée dès votre retour dans l'établissement avant la première heure, pour cas particulier au plus tard dans la journée.**
- En cas de retard vous rendre en salle de classe, votre intégration en classe se fera sur décision du professeur, autrement vous devrez vous présenter et rester en vie scolaire.

ATTENTION : absences et retards doivent rester exceptionnels sous peine d'être sanctionnés.

- Toute sortie anticipée des cours doit être demandée par écrit au préalable auprès des C.P.E. Cette demande ne peut être acceptée qu'avec un justificatif d'un responsable l'égal. Les rendez-vous médicaux ou autre doivent être pris en dehors du temps scolaire sauf cas particuliers.
- Tout certificat médical prescrivant une inaptitude à la pratique de l'E.P.S devra être remis sans délai au CPE. Vous devez vous présenter en cours pour informer le professeur d'EPS car c'est lui qui décidera d'une dispense de pratique ou de cours.
- Vous devez vous présenter en cours avec votre matériel. Nous vous rappelons qu'une blouse en coton blanc est obligatoire pour les TP scientifiques ainsi qu'une tenue sportive (tenue, basket) pour l'EPS.
- Les visites à l'infirmerie doivent se faire, sauf cas urgents, sur votre temps de pause ou être autorisées par votre enseignant. Votre passage sera notifié à la vie scolaire par l'infirmière.

- L'entrée dans l'établissement doit se faire en présentant la carte de lycéen ou carte d'étudiant pour les élèves de BTS.
- L'entrée pour les deux-roues doit se faire à pied, moteur arrêté avant le parvis.
- L'utilisation du téléphone portable est proscrite dans l'enceinte du Lycée à l'exception du Hall B au rez-de-chaussée.
- Il est interdit de filmer ou photographier dans l'établissement sous peine d'une sanction qui peut aller jusqu'à une exclusion définitive de l'établissement. Votre responsabilité légale pourra être engagée.
- Les couvre- chefs devront être retirés dès votre arrivée au portail de l'établissement.
- Vous devez porter une tenue adaptée aux conditions de travail répondants aux principes de la laïcité
- Respectez le travail des agents et votre environnement. Papiers et autres détritrus doivent être mis à la poubelle. Les dégradations volontaires (tags, graffitis...) donneront lieu à réparation.
- Les absences des enseignants ainsi que les informations concernant la vie de l'établissement sont disponibles sur l'écran situé dans le Hall B, sur Pronote ainsi que sur les panneaux situés devant le bureau vie-scolaire.
- Vous pouvez représenter vos camarades au sein de l'établissement dans différentes instances :
 - Délégués de classe
 - Eco-délégués
 - Représentant au CVL (Conseil de Vie Lycéenne)
- La MDL (Maison des Lycéens) est une association gérée par les élèves. Elle propose diverses activités : journal, musique, danse, sorties théâtre, photos, débat, écologie... Les CPE peuvent vous accompagner dans vos projets.
Le CVL et la MDL peuvent s'associer sur certains projets.
- Toutes les informations importantes vous seront transmises par pronote dans communication.

Toutes ces informations sont un rappel du comportement attendu au sein de l'établissement. Vous pouvez avoir accès au règlement

intérieur du lycée (scan QR code sur votre carte de lycéen ou étudiant ou consulter le site du lycée). En cas de non-respect du règlement intérieur, vous êtes susceptible d'être sanctionné.

OU ALLER POUR :

Hall administratif (A) au rez-de-chaussée

- Certificat de scolarité : Secrétariat élèves, Mme Lusnier
- Bourse : Secrétariat élèves, Mme Lusnier
- Demi-pension : intendance, Mme Boetti
- Fonds social : intendance, Mme Boetti

1^{ère} étage Hall B

- Justificatif d'absences : Vie scolaire
- Dispense : CPE

1^{ère} étage Hall A (près du C.D.I)

- Psy-EN : deux psychologues interviennent au lycée. Planning de présence à consulter devant les bureaux des CPE, prise de rendez-vous auprès des CPE, de la Vie Scolaire ou du CDI.

HORAIRES DES SONNERIES

MATIN

7h55

8h00 début des cours

8h55

Interclasse

9h00

9h55

Récréation 15 mn

10h10

11h05

Interclasse

11h10

12h05

Interclasse

1^{er} Service demi-pension

12h10

13h05

APRES-MIDI

2^{ème} Service demi-pension

13h10

14h05

14h10

Interclasse

15h05

15h10

Récréation 10 mn

15h15

16h10

Interclasse

16h15

17h10

Interclasse

17h15

18h10